

		Étendue des prestations dans les diagnostics					
Document provenant de l'APC- Modifié par BER – Juin 2018	Mise au vote obligatoire	Réalisation obligatoire	Proposition de scénario de rénovation énergétique	Proposition technique et patrimoniale	Ingénierie financière	Prestations complémentaires	Les +
DPE Diagnostic de performance énergétique	Oui Pour les copropriétés en chauffage collectif de - de 50 lots	Oui Pour les copropriétés en chauffage collectif de - de 50 lots	Non	Non	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la performance du bâtiment <u>Outil de comparaison</u>
Audit énergétique	Oui Pour les copropriétés en chauffage collectif de 50 lots et +	Oui Pour les copropriétés en chauffage collectif de 50 lots et +	Oui 3 Scénarii proposés pour réduire les consommations d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> • 20% • 38% • Niveau BBC rénovation 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des travaux par rapport aux qualités architecturales / constructives • Travaux à caractère urgent liés à la vétusté / dégradation des équipements / ouvrages. 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Indication des aides financières mobilisables par scénario 	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des consommations d'énergie • Préconisation de travaux énergétiques <u>Outil d'aide à la décision</u>
DTG Diagnostic Technique Global	Oui Pour toutes les copropriétés	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Pour les immeubles de plus de 10 ans qui font l'objet d'une mise en copropriété, • Pour les immeubles qui font l'objet d'une procédure pour insalubrité, imposé par l'Administration 	Oui Si intégration d'un audit énergétique pour réduire les consommations d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> • 20% • 38% • Niveau BBC rénovation 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des travaux par rapport aux qualités architecturales / constructives • Travaux à caractère urgent liés à la vétusté / dégradation des équipements / ouvrages. • Etablissement de pistes d'amélioration concernant la gestion technique / patrimoniale 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un budget prévisionnel simplifié des travaux à planifier pour la conservation du bâtiment dans les 10 prochaines années. 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la situation du syndicat vis-à-vis de ses obligations légales et réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des consommations d'énergie • Préconisation globale de travaux • Etat des lieux des autres diagnostics obligatoires (amiante, plomb) • Intervention d'un architecte, d'un bureau d'études thermique <u>Outil d'aide à la décision</u>
Audit Global	Démarche volontaire	Démarche volontaire	Oui Scénarii : <ul style="list-style-type: none"> • BBC Rénovation : 104 kWhep/m² • Scénario final choisi par la copropriété 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des travaux par rapport aux règles d'urbanisme • Travaux à caractère urgent liés à la vétusté / dégradation des équipements / ouvrages. • Préconisations intégrant les contraintes techniques / architecturales de mise en œuvre, et à la qualité architecturale appelant à une préservation / mise en valeur 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un projet de plan de financement pour le scénario choisi par la copropriété • Simulation individuelle pour 4 types de copropriétaires représentatifs • Indication sur le coût associé pour les frais d'étude de Maîtrise d'oeuvre 	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la maquette numérique de la copropriété • Diagnostic des réseaux d'eau • Analyse du cadre de vie • Pré-étude sur la faisabilité d'une surélévation 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des consommations d'énergies • Préconisation globale de travaux Intégration de la faisabilité urbanistique et patrimoniale • Prestation d'ingénierie financière • Intervention d'un architecte, d'un bureau d'études thermique et d'un ingénieur financier <u>Outil d'aide à la décision</u>

NB : Les diagnostics doivent être réalisés par un auditeur, ou bureau d'études thermique certifié RGE